



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

DOM : Guyane

Question écrite n° 63299

## Texte de la question

Mme Christiane Taubira interpelle M. le ministre des solidarités, de la santé et de la famille sur la maladie de Chagas dont certains cas cliniques ont été diagnostiqués dans les hôpitaux de Guyane ces dernières années et pour laquelle il n'existerait aucun contrôle notamment lors de transfusion sanguine. En effet, la maladie de Chagas (*Trypanosoma cruzi*), affection parasitaire endémique en Amérique du Sud due à un protozoaire flagellé sanguicole, est transmise par une punaise. L'homme est ainsi infecté par la piqûre de cet insecte vecteur mais également par transfusion sanguine et plus rarement par transmission mère-enfant. La Guyane était considérée comme non endémique pour la maladie de Chagas. Mais, d'après le rapport du docteur Christine Aznar, du laboratoire universitaire de parasitologie et mycologie médicales du centre hospitalier Andrée-Rosemon de Cayenne, remis à la direction de la santé et du développement social de la Guyane (DSDS) et à l'inspecteur régional de la pharmacie de Guyane le 9 février 2003, des éléments indiquant un changement de situations épidémiologiques de *T. cruzi* en Guyane faisaient apparaître une émergence de la maladie de Chagas. Or, concernant les diagnostics en Guyane, les kits de sérodiagnostics de *T. cruzi* sont inexistants car non homologués en France ; les traitements du Chagas, le Nifurtimox et le Bendnidazole ne sont disponibles en France que sur ATU nominative. Il s'avère que pour la Guyane cette procédure est trop longue dans le cas d'un Chagas aigu avec myocardite ou méningoencéphalite qui doit être mis sous traitement en urgence. Par ailleurs, aucun dispositif de sécurité sanitaire n'a été mis en place dans le domaine de la transfusion sanguine. Actuellement, on peut estimer deux cas d'infection post-transfusionnelle par an sachant que sur deux mille dons annuels de sang, dix sont infectés. Elle attire son attention sur les programmes de lutte contre le Chagas, coordonnés au niveau régional sous l'égide de l'OMS, mis en place dans les pays endémiques en Amérique du Sud et en Amérique centrale avec pour objectif l'élimination de la transmission vectorielle et transfusionnelle dont un récent qui est une initiative dite « amazonienne » incluant le Surinam, le Guyana et le nord du Brésil. La Guyane située dans cette région pourrait tout à fait s'inscrire dans ce programme dans le cadre d'une coopération régionale. En conséquence, elle souhaite que toutes les dispositions soient prises pour mettre fin à cette situation grave pour la santé de l'ensemble des Guyanais et qu'une étude soit réalisée afin d'évaluer le risque transfusionnel lié à l'infection à *T. cruzi* susceptible d'être en augmentation en Guyane ainsi que le risque de transmission vectorielle de la maladie de Chagas. Cette étude devrait être complétée par l'évaluation d'un bilan diagnostic effectué chez les enfants adoptés originaires des pays d'Amérique du Sud et d'Amérique centrale, l'évaluation des possibilités diagnostiques du Chagas en France, en Guyane et dans les autres régions d'outre-mer avec l'homologation éventuelle de kits de sérodiagnostic et par des modifications éventuelles de la législation permettant ainsi d'assurer la délivrance rapide des traitements adéquats, pour les cas de Chagas aigus pouvant survenir en Guyane. D'autre part, elle précise qu'il faudrait adapter pour l'Etablissement français du sang de Guyane (EFS) des normes et des réglementations spécifiques à la Guyane avec dépistage systématique de la maladie de Chagas chez tous les donneurs de sang comme cela se fait déjà au Brésil, en Uruguay, au Chili, en Argentine... Eu égard aux conséquences sérieuses susceptibles de se répercuter sur la santé de la population guyanaise, engendrées par une telle situation, elle lui demande de lui indiquer quelles mesures urgentes et durables il envisage et dans quels délais celles-ci prendraient effet.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Christiane Taubira](#)

**Circonscription :** Guyane (1<sup>re</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 63299

**Rubrique :** Outre-mer

**Ministère interrogé :** solidarités, santé et famille

**Ministère attributaire :** santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 19 avril 2005, page 4010